

Le 16 novembre 2017

Prenons en main notre avenir !

Nous sommes dans une situation où des choix de société importants sont à prendre. Vos conditions de vie en seraient impactées, comme celles des générations futures.

Les salariés doivent décider de ces choix, car ils VOUS concernent directement.

Notre travail ne doit pas être une source d'angoisse, de stress, de souffrance, et c'est pour cela que nous devons être protégés par un Code du travail avec des droits et des garanties pour tous, qui protègent chacun.

Nous voulons toutes et tous trouver du sens à notre travail. Nous voulons y développer notre savoir-faire, acquérir de nouvelles

expériences et que ceci soit reconnu. Nous voulons que notre travail soit l'occasion de rencontres et qu'il participe au bon fonctionnement de la société. Bref, nous voulons que notre travail soit humain et qu'il permette à l'humanité de se développer durablement en accord avec la nature.

Parce que notre travail apporte une vraie richesse dans notre société, nous devons être protégés. Notre santé, comme notre environnement, doivent être préservés. Nous devons être à l'abri des incertitudes de l'avenir et évoluer en toute sérénité dans notre vie professionnelle comme dans la société en général.

MON CHSCT J'Y TIENS, JE LE VEUX !

Le CHSCT intervient sur la prévention des risques, la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés. Il joue un rôle essentiel pour agir sur l'organisation, le sens et le contenu du travail. Il est le seul rempart face aux organisations du travail qu'impose l'entreprise, souvent néfastes à la santé et la sécurité des salariés (cadences infernales, mal-travail, productivité, lean management, sous-effectif...).

La Loi Travail de 2016 avait déjà mis à mal la médecine préventive professionnelle. Dans une période où les questions de santé au travail sont des plus prégnantes et dont l'actualité nous rappelle sans cesse le mal-être et le mal-travail vécus par les salariés, c'est au tour des CHSCT d'être démantelés.

Nous voulons améliorer le droit d'expression des salariés sur la qualité de leur travail. Les salariés, quelle que soit leur place dans la hiérarchie, doivent disposer d'un crédit d'heures pour pouvoir échanger sur leur travail, les conditions de son exercice, son organisation, sa finalité. Ce droit individuel doit permettre des décisions jusqu'au plus haut niveau des entreprises en impliquant les élus du personnel.

Le CHSCT doit demeurer une instance à part entière où le réel du travail est mis au centre des débats.

La CGT revendique le droit au CHSCT de tous les salariés, alors qu'actuellement seulement 54 % des salariés seraient couverts. La mise en place de CHSCT de sites (industriels ou de services) serait une meilleure représentation collective pour les salariés des TPE et PME.

La CGT exige qu'une négociation sociale s'engage sur la question du travail.

ORDONNANCES MACRON/MEDEF, C'EST !

- la précarité à tous les étages ;
- le permis de licencier à tout-va ;
- les questions de santé et de conditions de travail passées à la trappe ;
- le retour de la loi de la jungle avec un Code du travail par entreprise ;
- l'aggravation des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

Nous ne pouvons pas accepter cette régression sociale. Nous devons nous organiser pour gagner de véritables réponses aux questions que nous nous posons au travail.

POUR GAGNER, MOI AUSSI JE PARTICIPE AU MOUVEMENT

Les mobilisations des 12 et 21 septembre contre les ordonnances Macron, ainsi que la mobilisation des retraités le 28 septembre contre la hausse de la CSG et pour une revalorisation de leur pouvoir d'achat, sans oublier celle de la fonction publique le 10 octobre, ont été des réussites. La contestation grandit : 65 % de nos concitoyens rejettent la Loi Travail XXL, 57 % approuvent les mobilisations syndicales.

GAGNER C'EST POSSIBLE

Après dix jours de grève et treize heures de négociation, les routiers ont ouvert une brèche dans les ordonnances Macron : l'accord obtenu est même « historique » : 13^{ème} mois, prime du dimanche, frais de déplacement... Tout ce qui concerne la partie rémunération de la convention collective est désormais sanctuarisé au niveau de la branche. Pour 650 000 salariés, les éléments de rémunération compensant le travail de nuit, les jours fériés et les dimanches deviennent « partie intégrante des salaires minimaux hiérarchiques », auxquels il est impossible de déroger par accord d'entreprise. Un exemple à suivre !

POUR GAGNER, JE ME SYNDIQUE

S'organiser, c'est se rassembler, discuter de nos besoins, qu'il s'agisse des rémunérations, de la reconnaissance au travail, des conditions de vie ou de travail, ou de confiance dans l'avenir.

S'organiser, c'est se syndiquer à la CGT, et créer un syndicat CGT dans l'entreprise s'il n'existe pas encore.

S'organiser, c'est construire les revendications avec nos collègues et lutter pour les conquérir.

Ce sont nos revendications, à partir de chaque lieu de travail, qui construiront un autre avenir qu'une société où c'est le plus riche qui a parlé qui a raison.

Toutes nos revendications sont légitimes et ont leur place dans la journée d'action interprofessionnelle du 19 octobre prochain. C'est avec nos revendications que nous gagnerons une société plus juste avec un Code du travail protecteur pour celles et ceux qui la construisent... c'est-à-dire nous !

LA ROCHELLE	14 HEURES	Place De la Motte Rouge
SAINTE	11 HEURES	Palais de Justice
ROCHEFORT	10 HEURES 30	Parking Jean-Louis Frot Nouveau cinéma)

Bulletin de contact et de syndicalisation 16 NOVEMBRE 2017

Je souhaite : Prendre contact

Me syndiquer :

Nom : Prénom : Téléphone :

Adresse :

Code postal : Ville : Entreprise :

Union Départementale CGT : 6, rue Albert 1^{er} – 17000 La Rochelle – 05 46 41 63 33

ud-cgt.17@wanadoo.fr – <http://www.cgt17.fr>

Union Locale de La Rochelle 05 46 41 06 72
Union Locale de Rochefort 05 46 99 49 62
Union Locale de Saintes 09 77 89 88 13
Union Locale de Jonzac 06 19 42 70 85

Union Locale de Surgères 09 66 41 58 81
Union Locale Marennnes-Oléron 05 46 47 73 25
Union Locale de Royan 09 61 37 02 91
Union Locale de St Jean d'Angély 05 46 32 03 86